

DE LA RECHERCHE À L'INDUSTRIE



**ARRÊTÉ INB DU 7 FÉVRIER 2012
&
DECISIONS ASSOCIEES**

**RETOUR D'EXPÉRIENCE CEA/DEN
(CADARACHE ET MARCOULE)**

Points positifs

- En lien avec la réglementation environnementale
Principe de Sûreté Intégrée => Protection des intérêts
- Introduction de la notion de proportionnalité des dispositions mis en œuvre par rapport aux enjeux
- Précise bien les règles applicables aux différentes étapes d'une vie d'une INB (de sa Conception à son Démantèlement)
- Complete l'arrêté qualité du 10 août 1984 en particulier sur la notion d'intervenants extérieurs.

Points à améliorer

- Profusion de textes quelques fois difficilement lisibles par les exploitants (ex : Décision sur les modifications matérielles)
- Textes non autoportants (Ref. Code Env, Trav, Santé Publique)
- Absence de méthode ou de doctrine d'évaluation de la notion de proportionnalité aux enjeux (ex : Impact)
- Complexité des procédures réglementaires à appréhender par l'exploitant (Drains du LEFCA)
- Réglementation mieux adaptée aux REP qu'aux installations de R&D

- Organisation centrale CEA : Plusieurs GT avec participation importante des centres.
- Lien avec les autres exploitants nucléaires (EDF et AREVA) en central
- Déploiement et coordination par centre
 - GT Centres
 - Réunions internes Chefs INB
 - Réunions CEA et Entreprises extérieures
 - Participation à la rédaction de certaines décisions (criticité)
- Veille réglementaire CEA

Thèmes principaux encadrés par les décisions

- AIP/EIP
- Intervenants extérieurs
- Environnement
- Transports
- Déchets
- Criticité
- Incendie

- Groupe de travail CEA et CADARACHE
 - Procédures d'identification des EIP sur INB
Guide DPSN et Déclinaisons sur centres (5 réunions à Cadarache)

Difficultés

- Pas de révision globale des RGE par INB.
- Méthodologie et nature des EIP seulement discutées lors des réexamens

- Communication de la politique du CEA aux Entreprises. Intervenantes sur AIP (Lettre AG, Lettre centre)
- Réunion CEA/Entreprises intervenantes (annuelle)
- Mise en place d'une formation pour les Donneurs d'ordre CEA
- Clarification de la surveillance des Intervenants Extérieurs en lien avec les services supports (GT CEP) et au profit des chefs d'installations
- Information lors des réunions Chefs INB.

Difficultés

- Définition des intervenants extérieurs → Intérimaires

??

- Titre IV de l'arrêté et la décision 0360 présentent un grand nombre de difficultés d'application

Difficultés

- Non cohérence des modalités de surveillance de l'environnement dans la décision 0360 avec celles définies dans la décisions rejets (analyses supplémentaires, fréquences plus courtes)
- Problématique de spectro α et γ sur le regroupement des filtres
 - Intérêt de la spectro γ quand la spectro α ne donne rien
 - Optimisation nécessaire en fonction du REX

Difficultés

- Analyse des MTD peu applicable aux installations de recherche (aucun BREF)
- Difficulté pour quantifier précisément les prévisions de rejets d'effluents gazeux des installations du CEA
 - Comment de ce fait expliquer les variations ?

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
Centre de Fontenay-aux-Roses | Route du Panorama – BP 6
92265 Fontenay-aux-Roses Cedex
T. +33 (0)1 46 54 99 70 | F. +33 (0)1 46 54 81 78

Etablissement public à caractère industriel et commercial | RCS Paris B 775 685 019

Pôle maîtrise des risques
Direction de la protection et de la
sûreté nucléaire
Service de protection de l'Homme et de
l'environnement